



17. Obtenir un certificat de situation administrative détaillé (ex certificat de non gage)

Option 1 : Se connecter au site internet suivant et remplir tous les champs demandés :

https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/accueil

Cette démarche est directe et vous obtenez votre certificat sans intermédiaire.

Option 2 : Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr/
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet



S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,...)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

- 1. Nouvelle demande
- 2. L'immatriculation
- 3. Faire autre demande
- 4. Je commence la demande
- 5. Choisir la catégorie « Obtenir un justificatif ou un remboursement» Obtenir un justificatif ou un remboursement

Choisir « certificat de situation détaillé »

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisées) est gratuit. Soyez vigilent sur les sites internets consultés.